

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 30 mai 2012 une note d'information préliminaire simplifiée relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés des filiales marocaines du groupe NEXANS. Cette augmentation de capital sera réalisée par souscription à des parts du FCPE «NEXANS PLUS 2012».

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de NEXANS Maroc, SIRMEL et Tourets et Emballages du Maroc.

L'augmentation de capital de NEXANS réservée à l'ensemble des salariés du groupe portera sur un maximum de 400 000 actions. Le prix de souscription sera fixé le 9 juillet 2012.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 4 avril 2012 sous le numéro D12-0275, le règlement du Plan d'Épargne Groupe International, ainsi que la notice d'information et le règlement du FCPE « NEXANS PLUS 2012 ».

L'intégralité de la note d'information préliminaire simplifiée visée par le CDVM, le document de référence, ainsi que le règlement et la notice du FCPE précité, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI Finance et des filiales marocaines de NEXANS.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/019/2012

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières